

EquiLiberté

Fédération Nationale des Randonneurs Equestres

Info

DES DOSSIERS D'ENVERGURE

EQUILIBERTÉ DANS LE MÉDOC

GOVERNANCE RÉGIONALE

RESPONSABILITÉ ET PROTECTION

LE TROPHÉE GUY BOUILLAUD

ESCAPADE EN DEUX-SÈVRES

SAUVONS LES CHEMINS

SANTÉ CHEVAL



N°37 . juin 2019



Par des Randonneurs Pour les Randonneurs

La convivialité est au rendez-vous

C'est l'été, le temps des randonnées, des rallyes, des rassemblements, des manifestations estivales, des rencontres entre randonneurs de toutes mouvances. C'est le moment de profiter de nos sports de pleine nature en empruntant nos sentiers, répertoires ou non, et en y côtoyant tous les divers pratiquants : pédestres, vététistes, motorisés, touristes et ou promeneurs. C'est aussi le moment de profiter de nos fêtes et rassemblements équestres à l'initiative de nos associations adhérentes à **EquiLiberté**, ou de celles qui sont partenaires et défendent les mêmes intérêts et les mêmes valeurs. C'est aussi le moment de saluer toutes les organisatrices et tous les organisateurs de ces manifestations locales, départementales ou nationales, qui sont nombreux et portent haut et fort la convivialité prônée par **EquiLiberté** au travers de celles-ci. Nous saluons leur engagement, leur réussite, leurs bénévoles, leurs valeurs et l'image ainsi portée près de toutes les randonneuses et tous les randonneurs, des collectivités territoriales et leurs élus et ceci en faveur d'**EquiLiberté**. Nous ne pouvons que leur souhaiter "bonne chance" et ceci quels que soient leur importance, leur nombre de pratiquants, leur territorialité et leurs partenariats.

C'est avec plaisir, pour ceux qui ont la plume alerte, que nous traduirons dans **EquiLiberté Info** avec textes et photos, vos périples individuels ou collectifs, vos retours de manifestations, vos randonnées et vos expériences associatives.

C'est l'été, mais aussi la poursuite ou l'initiative de chantiers d'envergure capitale pour **EquiLiberté**. Ils touchent les aspects stratégiques, politiques et/ou de reconnaissance nationale afin d'asseoir notre positionnement près de toute instance représentative quel que soit son niveau territorial et de sécuriser les engagements de nos associations adhérentes.

Nous citerons dans cet Edito, trois dossiers parmi les plus importants actuellement de notre Conseil d'Administration National **EquiLiberté**.

Il s'agit primo des négociations que nous avons engagées près du Ministère des Sports depuis le 8 avril 2019 pour faire reconnaître la compétence "randonnée équestre" en faveur d'**EquiLiberté** et notamment à compter du 1er janvier 2021. En effet, celle-ci est attribuée par arrêté ministériel du 31 décembre 2016 et ce jusqu'au 31 décembre 2020. Nous constituerons un dossier afin de solliciter cet agrément dans le but de faire reconnaître nos spécificités, nos apports techniques, nos travaux près de et avec les collectivités territoriales et les autres fédérations de randonneurs et autres utilisateurs de sports de pleine nature. Cette démarche a pour objet d'obtenir un faire-valoir légal pour représenter **EquiLiberté** au niveau local, communal ou intercommunal, départemental, régional ou national.

Il s'agit secundo de la réflexion engagée au sujet de l'orientation d'une gouvernance régionale pour **EquiLiberté**. Vous trouverez dans cet **EquiLiberté Info N° 37** de juin 2019 un article vous précisant les objectifs, les propositions d'organisation pour la mise en place progressive de cette orientation. En effet, les répercussions induites par la loi NOTRe du 7 août 2015 ayant mis en place les nouvelles régions, dont certaines recouvrent un vaste territoire, nous ont interrogés sur la manière de mettre en place une politique régionale et des démarches efficaces près de ces instances pour porter haut et fort nos projets régionaux et nos structures départementales. Des rencontres, tant à Bordeaux qu'à Nantes, nous ont sensibilisés à cet objectif, soit à la demande de ces collectivités pour rationaliser nos interventions avec un interlocuteur unique, soit à notre initiative afin de faciliter l'accès près des élus et des services régionaux dans les domaines de nos compétences statutaires habituelles. Il s'agit tertio, au vu de sinistres récents, de clarifier notre positionnement concernant la responsabilité des associations adhérentes à **EquiLiberté** envers leurs bénévoles lors de missions ou services fournis par ces derniers. Des négociations sont engagées au niveau de notre contrat groupe assurances par l'intermédiaire de notre courtier Equitanet.

En termes clairs, il s'agit de définir la couverture assurantielle des associations organisatrices et supports de manifestations, et de pouvoir leur préciser ce qui relève de la prise en charge éventuelle d'un sinistre ou non.

Nous devons répondre en termes efficaces et pertinents aux questions posées par nos associations sur ce thème, même si nous devons engager au niveau national des moyens financiers supplémentaires pour un éventuel avenant à notre contrat d'assurance actuel.

Pour cette clarification, nous nous référons au site gouvernemental www.associations.gouv.fr dans la rubrique "les bénévoles et les associations" et le guide du bénévolat y figurant.

Nous citons quelques extraits de ce document d'importance capitale :
"L'association en tant que personne morale, est responsable civilement, pénalement et financièrement des dommages et des fautes qu'elle commet ...

Les tribunaux considèrent que l'association a l'obligation d'indemniser le bénévole victime de dommages subis en participant aux activités de l'association (convention tacite d'assistance entre l'association et le bénévole). Il appartient au bénévole de prouver la relation directe de cause à effet entre sa participation et le dommage ...

Même en l'absence de contrat de travail, le bénévole agit sous l'autorité directe de l'association. Il existe un "lien de préposition" qui se définit comme le droit de donner des instructions.

Il n'est pas inscrit dans le droit général des associations d'obligation de souscrire une assurance. Mais il est plus que vivement recommandé aux associations de souscrire une assurance en responsabilité civile. Au moment de l'élaboration du contrat avec l'assureur, il faut recenser toutes les personnes intervenant dans les activités et toutes les activités mises en œuvre et les moyens nécessaires à celles-ci (matériel, véhicule ...). L'association peut également souscrire une assurance individuelle contre les accidents ... "

Vous nous saurez gré, malgré le caractère ardu et complexe de tels commentaires explicatifs, de continuer à engager toute orientation politique et stratégique contribuant à asseoir la notoriété d'**EquiLiberté** et de l'ensemble de ses adhérents individuels et associatifs.

À bientôt sur nos chemins de randonnées et nos manifestations estivales et en particulier, pour ceux qui s'y rendront, à Saint-Laurent-Médoc.

Michel Bazin
votre président

Adhérer à EquiLiberté

En adhérant en ligne sur le site equiliberte.org, vous pouvez :

Suivre votre compte et renouveler votre adhésion annuelle sans avoir à recopier vos informations.

Vous assurer et assurer vos équidés.

Régler et renouveler votre cotisation annuelle par carte bleue ou chèque.

Mettre à jour vos informations en ligne.

Consulter à tous moments, la base documentaire d'**EquiLiberté**.

Vous pouvez aussi adhérer par courrier.

Contacts

Individuels . Florence Heuzard : f.heuzard@equiliberte.org

Associations . Rémy Guillon : r.guillon@equiliberte.org

Dernière ligne droite ...

... pour le Rassemblement **EquiLiberté 2019**, direction le Médoc du 19 au 21 juillet.



La Fédération Départementale **EquiLiberté 33** ainsi que ses bénévoles vous attendent à St-Laurent-Médoc, au lieu-dit Bernos, sur le champ de foire.



C'est ici qu'avait lieu l'une des plus grandes foires du Médoc, jusqu'à la fin des années 90.

Lors de votre arrivée vous serez attendus par nos équipes de bénévoles pour le contrôle sanitaire de vos chevaux. Ils vous aideront, ensuite, à vous diriger vers votre emplacement. C'est dans un écrin de verdure que vous installerez vos paddocks sur un site ombragé d'une superficie de 10 hectares.

Trois jours de randonnées sur des circuits balisés vous seront proposés lors de cet événement.

Le vendredi

Départ au choix sur deux boucles, une de 21 km et une de 30 km.

Vous partirez en pleine forêt, sur des sentiers bordés de pins, de chênes et d'acacias.

Sur la boucle des 30 km vous traverserez les vestiges du château de Sémignan datant du XIV^{ème} siècle.



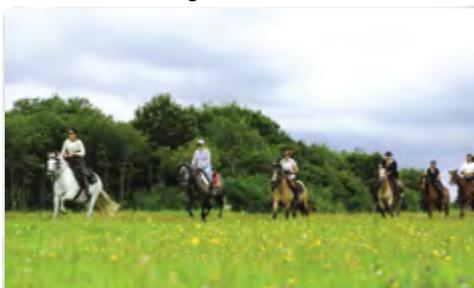
Le samedi

Départ sur une boucle de 30 km direction les marais, où vous longerez, sur une partie, le canal du Milieu.

Vous aurez l'occasion d'accéder à quelques châteaux prestigieux grands crus classés du Médoc, ainsi qu'à deux châteaux féodaux datant du XII^{ème} siècle.



Le retour de la randonnée se fera par la traversée du village de Saint-Laurent.



Le dimanche

Départ au choix sur deux boucles de 23 km ou 30 km, direction plein sud entre forêts et vignes. Vous traverserez la forêt domaniale de Saint-Queyrans qui nous ouvre ses barrières à cette occasion.



Vous pourrez y découvrir le sentier découverte du parc bordé de rhododendrons, la traversée de l'aïrial, ses différentes variétés de chênes ainsi que sa forêt ripisylve.

Au programme

Jeudi 18 juillet

Vers 14h00

Ouverture du site
Accueil des participants
Informations et consignes pour les 3 jours
Installation des paddocks
20h00 : Dîner

Vendredi 19 juillet

À partir de 7h00

Accueil des nouveaux participants
Informations et consignes pour les 3 jours
Installation dans les paddocks

À partir de 7h00

Petit-déjeuner, distribution des cartes et des pique-niques
Départ en randonnée circuits balisés (20 ou 30 km au choix)

De 16h à 19h00

Visite et dégustation dans un château viticole (château Balac)
20h30 : Dîner, soirée animée par un groupe rock

Samedi 20 juillet

À partir de 7h00

Petit-déjeuner, distribution des cartes et des pique-niques
Départ en randonnée circuits balisés (30 km)

19h30

Apéritif
21h00 : Dîner de gala, animation groupe rock

Dimanche 21 juillet

À partir de 7h00

Petit-déjeuner, distribution des cartes et des pique-niques
Départ en randonnée circuits balisés (20 ou 30 km au choix)

20h00

Dîner

Lundi 22 juillet

À partir de 7h00

Petit-déjeuner

Nous vous attendons nombreux ici dans notre presqu'île du Médoc pour le 17^{ème} Rassemblement **EquiLiberté 2019**.

La Présidente Christine Braz, et toute son équipe de bénévoles

EquiLiberté 33

3, Sénajou 33112 SAINT-LAURENT-MEDOC

Association n° W334001807

Tel 06 03 49 16 46

www.equiliberte33.fr

Une commission régions

Comme suite à notre réunion du 20/05/2019 sur la réflexion quant à la mise en place d'une Gouvernance régionale **EquiLiberté**. Voici le projet issu d'une réunion de travail.

Présents :

Maryse Ducrot, Christian Michel, Paulette Rambeau, Michel Bazin

Cette réflexion évoquée lors de notre CA du 30/03/2019 a pour origine les rencontres respectives à Nantes, pour **EquiLiberté 44** et **49** et à Bordeaux avec **EquiLiberté 33** et **79** où il s'agissait de présenter nos projets dans ces régions et de plus, faire connaître et reconnaître **EquiLiberté** et ses associations comme interlocuteurs représentatifs de la randonnée équestre et des manifestations qu'elle organise.

Des objectifs

Faire connaître et reconnaître **EquiLiberté** au même titre que d'autres instances de randonnée
Avoir un interlocuteur unique près des Régions (selon demande à Bordeaux lors de la rencontre du 18/03/2019).
Coordonner au niveau départemental et avec le niveau régional leurs interventions (exemple pour **EquiLiberté 33** et le Rassemblement 2019 : financement réparti).

Les Informer des projets départementaux ou régionaux tels :

- 2019 et Rassemblement **EquiLiberté 33**, 2020 et Rassemblement **EquiLiberté 44**,
- Itinéraire La Loire à Cheval
- organisations de manifestations sur plusieurs jours dans nos départements
- travail dans les instances départementales (PDIPR)
- Défense et création des itinéraires de randonnée avec les collectivités territoriales
- Salons spécialisés
- Avoir un discours et une représentativité uniques et communs près des Régions et coordonnés près des Départements
- Solliciter de manière constructive et unifiée une participation et une coopération administrative ou financière des Régions et des Départements



- Participer avec les Régions à l'analyse du poids économique du tourisme de randonnée
- Connaître les projets des Régions relatifs à la randonnée, au tourisme, aux subventions éventuelles pour y répondre si nécessaire

Propositions d'organisation

De nos échanges, il ressort dans un premier temps la volonté de ne pas créer une nouvelle structure associative ou administrative afin de ne pas alourdir le fonctionnement d'**EquiLiberté** au niveau régional. Ainsi, il est proposé de solliciter la mise en place d'une Commission pour cet objectif, composée d'un représentant par département et désignant son responsable et son suppléant. À charge pour ces derniers de jouer leur rôle tant sous l'aspect montant que descendant des informations vis-à-vis de leurs collègues.

Si des financements étaient susceptibles d'être attribués, **EquiLiberté National** en pourrait être l'attributaire administratif avec mission de les rétrocéder aux bénéficiaires.

Mise en place de cette organisation

 **EquiLiberté National** est chargé de diffuser ces recommandations par Lettre d'Info et dans **EquiLiberté Info** près des associations locales et départementales.

 Ce point sera également inscrit à l'ODJ de notre CA du 7/09/2019 pour débats, échanges d'expériences et validation.

D'ores et déjà **EquiLiberté 49** et **44** et **EquiLiberté 79** et **86** sont volontaires pour tester ce dispositif, afin de le lancer dans l'immédiat au niveau de leurs régions respectives par la mise en place des premières Commissions régionales et d'en informer leurs correspondants régionaux et départementaux dans le cadre des objectifs cités ci-dessus.

Les sites equiliberte.org et [equichemins](http://equichemins.org) : plus de 45 000 visites par mois

1 500 visites/jour + de 3 500 000 pages vues/ an

N'hésitez pas à profiter de nos supports !

Contactez Michel Bazin : m.bazin@equiliberte.org ou 05 49 81 64 23

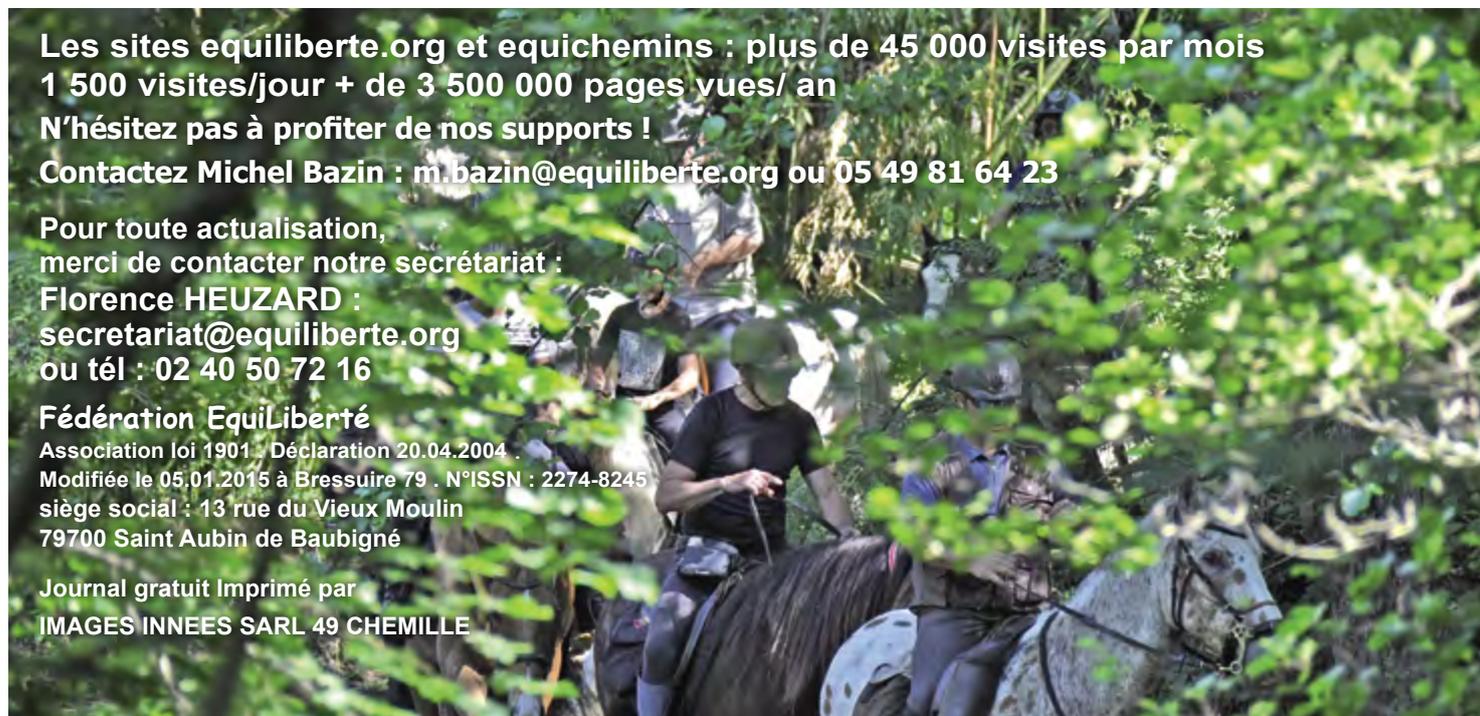
Pour toute actualisation, merci de contacter notre secrétariat :

Florence HEUZARD :
secretariat@equiliberte.org
ou tél : 02 40 50 72 16

Fédération EquiLiberté

Association loi 1901 - Déclaration 20.04.2004
Modifiée le 05.01.2015 à Bressuire 79 - N°ISSN : 2274-8245
siège social : 13 rue du Vieux Moulin
79700 Saint Aubin de Baubigné

Journal gratuit Imprimé par
IMAGES INNEES SARL 49 CHEMILLE



Comme annoncé dans l'Edito :

"EquiLiberté National étudie actuellement la couverture assurantielle des associations organisatrices de manifestations par l'intermédiaire de son courtier Equitanet". Voici quelques informations sur le sujet issues du site

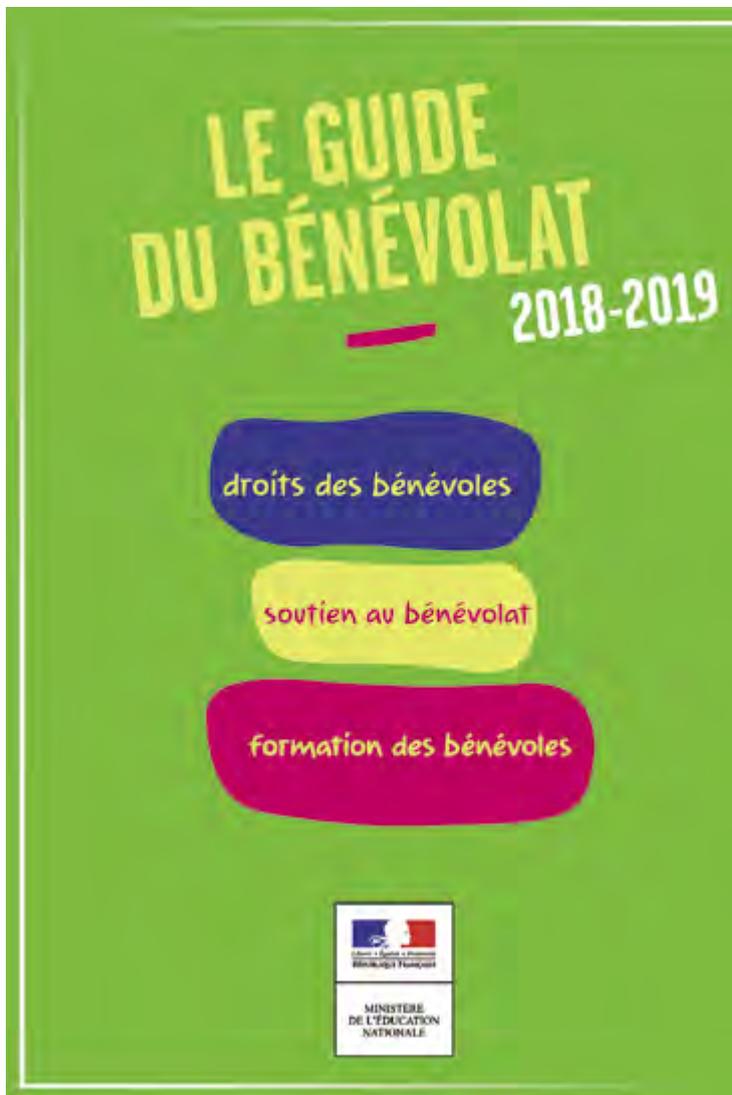
www.associations.gouv.fr www.associations.gouv.fr

Extrait du Guide du bénévolat 2018.2019

L'association, en tant que personne morale, est responsable civilement, pénalement et financièrement des dommages et des fautes qu'elle commet. La responsabilité des personnes morales n'exclut pas celle des personnes physiques qui seraient auteurs ou complices de ces mêmes faits. Il peut y avoir alors cumul de responsabilités. Pour autant, les cas de mise en cause de ces responsabilités individuelles sont rares. Les dirigeants, en qualité de mandataires, sont responsables envers l'association des dommages qu'ils sont susceptibles de lui causer (par exemple en cas de détournement de fonds).

3.1 La responsabilité de l'association envers le bénévole

Les tribunaux considèrent que l'association a l'obligation d'indemniser le bénévole victime de dommages subis en participant aux activités de l'association (« convention tacite d'assistance » entre l'association et le bénévole). Il appartient au bénévole de prouver la relation directe de cause à effet entre sa participation et le dommage. Pour s'exonérer de l'obligation de réparation, l'association doit, soit établir qu'un cas de force majeure ou du fait d'un tiers a causé le dommage, soit prouver que le bénévole a commis une faute.



Le bénévole peut également demander lui-même réparation des préjudices à la tierce personne dont il démontrera, soit la faute en application des articles 1240 et 1241 du Code civil, soit la responsabilité présumée du fait d'une chose que cette personne avait sous sa garde (en vertu de l'article 1242 du même Code).

Références juridiques :

Code civil : articles 1240, 1241 et 1242

3.2 La responsabilité du bénévole

Même en l'absence de contrat de travail, le bénévole agit sous l'autorité directe de l'association. Il existe un « lien de préposition », qui se définit comme le droit de donner des instructions.

Ainsi, la responsabilité de l'association peut être engagée sur le fondement de la responsabilité du fait d'autrui (article 1242 du Code civil) en cas de dommages causés par un bénévole.

Lorsque le bénévole commet une faute sans rapport avec la mission, l'association peut demander au juge de constater une faute personnelle du bénévole. Dans ce cas, l'association est exonérée de sa responsabilité.



N'OUBLIEZ PAS CES OBLIGATIONS SANITAIRES

Chaque détenteur d'un équidé est concerné ; c'est la personne chez qui est hébergé l'animal (propriétaire, gardien, ou hébergeur).

 Inscrire vos lieux de détention à l'IFCE. C'est rapide et définitif (si vous ne déménagez pas).

 Si vous avez 3 chevaux ou plus, déclarer votre vétérinaire sanitaire à la DDPP du département. La plupart des détenteurs choisissent leur vétérinaire traitant, en accord avec lui.

Tous les 2 ans une visite sanitaire sera effectuée par ce vétérinaire, gratuitement. Cette visite porte sur les aspects sanitaires en général, et abordera un sujet en particulier .

Vous trouvez tous les détails sur le site

<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/>

5^{ème} édition : 2019

Le Trophée Guy Bouillaud, créé en 2015, est décerné chaque année, en l'honneur de l'immense tâche accomplie par notre ami Guy en faveur du tourisme équestre. Ce trophée a pour objet de distinguer tout produit lié au tourisme à cheval et autour du cheval (circuit de randonnée, voyage organisé ou non, action promotionnelle, projet avec les collectivités territoriales, aventures et autres initiatives).

Pour la 5^{ème} édition du Trophée Guy Bouillaud, **EquiLiberté** a eu la lourde tâche de devoir départager deux projets remarquables, présentés par **Les Chevauchées du Thouet** des Deux-Sèvres d'une part, et **Les Loustiks du Vivier** de la Vienne d'autre part. Voici une présentation de ces deux projets :

Les Chevauchées du Thouet et l'EHPAD (les résidences du Thouet)

En 2017, une première balade en calèche a suscité beaucoup d'émotions et d'intérêts pour les résidents de l'EHPAD et leurs accompagnateurs. Ce fut une première expérience qui a provoqué l'envie de proposer des rencontres sur le thème du cheval. Président de l'association Les Chevauchées du Thouet et secrétaire d'**EquiLiberté 79**, Baptiste RICHARD, passionné par les chevaux, a l'avantage de travailler à l'EHPAD, de bien connaître les résidents, de pouvoir échanger et partager avec eux leurs expériences.



Pour les résidents habitant à la campagne, le cheval faisait autrefois partie du quotidien et était utilisé pour les travaux des champs. Aujourd'hui, bien qu'il soit majoritairement un animal de compagnie et de loisirs, le cheval est aussi utilisé pour travailler dans les forêts, transporter les personnes et parfois dans des exploitations qui souhaitent promouvoir l'écologie.



Plusieurs actions sont envisagées par les Chevauchées du Thouet : Des rencontres de professionnels, des formations, l'organisation de promenades, de travaux avec le cheval de trait (labours), la présentation de métiers tel que le maréchal ferrant ... Après avoir répertorié tous les intervenants pouvant être intéressants dans le projet, il a semblé important à Baptiste de donner une cohérence et du sens au projet.

C'est pourquoi, un premier rendez-vous a été fixé le dimanche 27 janvier 2019 pour travailler sur l'orientation, la sécurité et le meilleur trajet pour mettre en place une promenade le 2 mai. Dans le même temps, les Écuries de Russey, association adhérente à EquiLiberté 79, ont été contactées pour une promenade avec une roulotte adaptée aux personnes en fauteuil.



Un autre partenaire, Steven Brunet, propriétaire de poneys a aussi été sollicité pour venir à l'EHPAD et permettre aux personnes d'être au plus près de l'animal, de pouvoir le caresser, le brosser... Ce dernier pourrait aussi être présent lors de manifestation dans l'EHPAD (ex : marché de producteurs) pour proposer des promenades aux enfants. Cette action se pérennisera dans le temps avec une visite mensuelle d'un poney shetland.

Ce projet, émanant de professionnels et résidents de l'EHPAD, suscite intérêt et désirs de partager des rencontres et de créer des liens qui puissent perdurer bien au-delà de l'année 2019.



Ce projet, émanant de professionnels et résidents de l'EHPAD, suscite intérêt et désirs de partager des rencontres et de créer des liens qui puissent perdurer bien au-delà de l'année 2019.

Les objectifs

- Que le cheval soit un prétexte pour créer des liens et partager des temps de rencontres.
- Favoriser l'expression et la communication.
- Découvrir et/ou retrouver "le monde du cheval".
- Susciter des envies, donner du plaisir.
- Se promener..

Les participants

Les résidents, familles, bénévoles, professionnels de l'EHPAD.

Selon l'action proposée, chaque résident du plus dépendant au plus autonome pourra trouver une activité adaptée s'il souhaite participer.

Les moyens humains

- Le personnel de l'EHPAD.
- Les bénévoles et familles.
- Les associations et prestataires de service.

Les moyens techniques

- Les locaux et le matériel ainsi que les espaces extérieurs de l'EHPAD
- Les structures d'accueils.

Les Loustiks du Vivier et l'ITEP

Saint Antoine de Chinon
"Les Loustiks du Vivier"

est une association d'une quinzaine de bénévoles, membres actifs et une quarantaine de sympathisants, dont quatre associations. L'ITEP est l'une de ces associations. Les Loustiks sont basés à Curçay-sur-Dive dans la Vienne, et adhérents à EquiLiberté 86.

L'ITEP est l'institut thérapeutique d'éducation prioritaire situé à Chinon. L'établissement existe depuis 1961 et est lié à l'association Enfance et Pluriel dont la démarche consiste à prendre en charge un enfant en difficulté avec un projet personnalisé d'accompagnement (PPA). L'ITEP Saint-Antoine, quant à lui, accueille en internat ou semi-internat 50 enfants souffrant de troubles du comportement.



L'intégration dans les PPA de certains enfants d'un projet pédagogique d'approche du cheval, d'équitation avec une randonnée équestre en fin de projet a été mise en place en 2009. Cette année, l'ITEP et les Loustiks du Vivier fêtent leurs 10 ans de partenariat, partenariat avec comme objectif commun d'améliorer avec le cheval la relation aux autres que ce soit animale ou humaine et mieux se connaître autant psychologiquement que physiquement, de développer l'autonomie, la responsabilité et l'éco-citoyenneté, de prendre confiance en soi et en son partenaire équin.



La première partie des ateliers avec les enfants concerne l'approche du cheval avec la nourriture, les soins, le pansage, l'approche affective, avec la pratique également de l'agilité sur le cheval à l'attache. La relation enfant-cheval s'installe petit à petit et un véritable dialogue non-verbale se met en place entre eux. L'équipe leur transmet également les gestes clés, les mots, les comportements à avoir pour un bon déroulé de ces rencontres hebdomadaires.



Une relation vraie se met petit à petit en place entre l'enfant et le cheval. Et nous savons toutes et tous que le cheval ne triche pas dans sa relation à l'autre, il est vrai, son surmoi n'existe pas. Cette particularité de l'animal et surtout du cheval, avec cet effet miroir de ce que nous sommes vraiment, et non pas de ce que les autres ont voulu que l'on soit, aide énormément ces enfants issus de familles instables à trouver qui ils sont vraiment, avec l'aide de leurs partenaires à sabot.



La seconde partie, une fois que toute cette relation de confiance est établie sera plus sur l'apprentissage de la préparation du cheval pour une sortie en randonnée : pansage, sellage, préparation des pieds..., puis tenir un cheval en longe à pied, puis enfin le monter et apprendre à diriger son cheval au pas. Plus tard, ce sera autour de l'apprentissage à l'attelage. L'objectif final est de partir en randonnée toutes et tous ensemble entre trois jours et une semaine en juin (le nombre de jours étant liés aux contraintes côté ITEP). L'autonomie, l'esprit d'équipe, le soin aux chevaux, le développement de leur aptitude à communiquer, le cadre à respecter... Tout cela leur permet de faire des progrès tout au long de l'année, et ce quel que soit leur niveau de départ et leur histoire.

Le résultat : Il est à noter, qu'en plus de tous ces points positifs d'amélioration dans un domaine plutôt psychologique, l'amélioration au niveau physique est aussi une résultante de ce projet. Ceci permet à chaque enfant intégré au projet de prendre conscience de son être autant psychologiquement que corporellement.



Bilan : Le contact à l'animal est vecteur de nombreux progrès et ce dernier devient un véritable partenaire de travail pour les professionnels du secteur médico-social.



Dans ce projet, au bout de 10 ans de retour d'expérience, c'est à chaque atelier que nous constatons les changements positifs qui s'opèrent sur le comportement des enfants. Et lors du séjour de fin de projet, un suivi personnalisé est effectué chaque soir entre les éducateurs spécialisés, la responsable du projet (Elizabeth) et les membres des loustiks présents (Betty, Pascale et les autres). L'amélioration continue sur ses 10 ans d'existence fait de ce projet aujourd'hui un projet institutionnel au niveau de l'ITEP. L'idée de départ de faire grandir sur un chemin bienveillant ces enfants ayant des troubles du comportement liés essentiellement à leur milieu familial, à travers la relation avec les chevaux, la randonnée, la découverte de nos beaux chemins de France, et l'esprit d'équipe et de solidarité du milieu des randonneurs et des randonneuses a atteint son objectif : 10 ans d'existence de ce partenariat cette année ! Toute l'équipe des Loustiks du Vivier et Elizabeth côté ITEP espèrent pouvoir fêter les 20 ans de ce projet en 2029. Le choix du conseil d'administration d'EquiLiberté n'a pas été facile entre ces deux projets et seulement deux voix séparent les deux protagonistes au résultat du vote. Le Trophée Guy Bouillaud 2019 est décerné aux Loustiks du Vivier ; il leur sera remis le samedi 20 juillet lors de la soirée de gala du grand rassemblement EquiLiberté à Saint-Laurent-Médoc.

Guy Jugé (Vendée), administrateur

Un week-end de découverte

Chaque année, l'association des Amis du Cheval et du Poney (AACP) organise un week-end de randonnée équestre, dit "week-end randonnée découverte".



Le choix s'est orienté cette année vers le département des Deux-Sèvres et plus particulièrement du côté de Saint-Loup-Lamairé. Après un premier contact avec **EquiLiberté 79** et la Chevalerie du Thouet, une équipe de 5 personnes décide d'effectuer, le 23 janvier, une reconnaissance sur place guidée par Paul Léger, membre actif de la fédération.

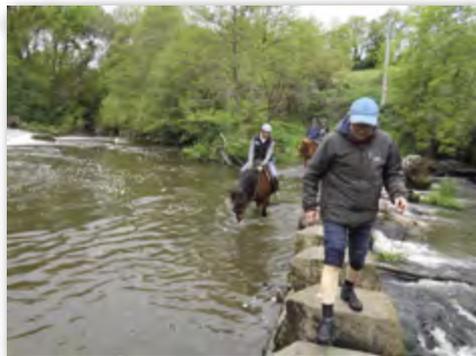


Convaincue par la variété et la beauté du parcours et des paysages, l'équipe valide la décision de randonner les 4 et 5 mai, à partir du Lac du Cébron. C'est ainsi que, le 4 mai au matin, après une gelée néfaste pour le vignoble Nantais, une caravane d'une quinzaine de véhicules rejoint le site naturel du lac de Cébron, lieu de séjour et point de départ de la randonnée découverte AACP 2019.



Guidés par Paul, une douzaine de cavaliers et trois attelages, prennent la direction de la laiterie de Saint-Loup célèbre, entre autres, pour la confection des fromages de chèvre.

La première grande surprise consiste à traverser le Thouet au lieu-dit "Rolland". En effet, pour les jeunes cavaliers, ce passage à gué est tout simplement une première car, bien que le terrain de l'association soit équipé d'un passage à gué pour habituer le couple cavalier-cheval à la présence de l'eau sous les sabots, rien ne vaut une telle expérience en pleine nature. L'un des attelages se bloque alors et oblige son conducteur à se jeter à l'eau, plutôt fraîche en cette saison !!



De magnifiques paysages, avec des prés couverts de marguerites, des sous-bois verdoyants et de raides montées qui fatiguent bien les chevaux, surtout les attelages, se succèdent avant d'approcher Aubigny et l'aire de repos du lavoir de Brangeard, où l'ensemble fait une halte pour le repas de midi ! Cette première partie de la randonnée se déroule sous un soleil assez présent bien que caché de temps à autres par des nuages menaçants.



Le pique-nique n'est pas encore achevé que les premières gouttes font leur apparition et, comme un cavalier est toujours prévoyant, les cirés et pèlerines sont vite mis à contribution !

Pour cette seconde partie du circuit, et un vent de nord-est, dont la temp avoisine les 8°, rendent la progression peu plus pénible. Mais le moral tient le second passage du gué, entre Pie et Boussin, n'est alors qu'une simple lité, contrairement au premier gué ! Toujours sous la conduite de Paul qui connaît parfaitement cette vallée du Thouet et ses éventuels raccourcis, cavaliers et attelages rejoignent le site du Cébron en même temps que la pluie s'arrête, comme pour narguer la petite troupe.



Les chevaux, bien fatigués par un parcours particulièrement accidenté, sont mis rapidement en parage, tandis que cavaliers et meneurs rejoignent la chaleur de la salle commune, pour récupérer des forces pour le lendemain.

Pour la seconde journée, le temps est plus clémente voire même bien ensoleillé. Le groupe se scinde alors en deux. Une première équipe composée uniquement de cavaliers prend la route pour un parcours qui les ravit et, aux dires des intéressés, encore plus joli que celui de la veille. Une seconde équipe se rapproche de St-Loup-sur-Thouet pour une découverte pedestre du village et des bords de rivière.



Très beau week-end pour tous et toutes et découverte d'une région magnifique aux paysages très variés et pleins de charme. Un endroit se prêtant bien à la randonnée équestre et aussi une infrastructure, pouvant comprendre les repas, de très bonne qualité et facilitant l'organisation. Bravo et merci à tous.

Pour l'AACP



Une vocation

Le collectif "Chemins ruraux en danger" a pour vocation d'aider les associations et particuliers à défendre les chemins par tous moyens y compris juridiques. De nombreuses actions ont déjà permis de sauver, y compris devant les tribunaux administratifs, des chemins importants pour la circulation et la biodiversité, que ce soit dans les Hauts de France, l'Allier, la Bretagne, l'Anjou, la Dordogne, la Manche ou d'autres.

Ce collectif est surtout à l'initiative d'un projet de loi destiné à augmenter les possibilités d'action en faveur des chemins.

Ce projet propose de notables améliorations à la protection des chemins ruraux :

- ♥ Possibilité d'échange pour modifier l'assise d'un chemin (actuellement interdit).
- ♥ Meilleur encadrement des aliénations
- ♥ Possibilité d'entretien par association loi 1901.
- ♥ Protection renforcée par droit de préemption au profit du département.

Une pétition lancée récemment a repris cette initiative et a déjà réuni plus de 26000 signatures, permettant de soumettre cette proposition à de nombreux députés et sénateurs.

S'il est adopté, ce projet de loi permettra d'éviter ou limiter les accaparements illégaux (barrières, labourages ou autres) et les ventes sans justification de l'intérêt général.

Il est indispensable d'avoir le plus grand nombre possible de signataires pour avoir le poids nécessaire à une véritable prise en compte.

Alors, si vous ne l'avez pas encore fait, signez cette pétition et faites signer au maximum de vos connaissances.

<https://www.citization.fr/petition/halte-a-la-confiscation-des-chemins-champetres/>



LA PAGE FACEBOOK D'EquiLiberté National VOUS OFFRE LA POSSIBILITÉ DE PUBLIER TOUTES VOS AVENTURES DE RANDONNÉES ET TOUTES VOS MANIFESTATIONS.

PROFITEZ-EN !

Contacts :

Léa Bizeau lea.bizeau@hotmail.fr ou Julie Fouassier jufouassier@outlook.fr



EquiLiberté National vous propose de disposer de chemises à rabat pliables à prix coûtant pour une présentation optimale de vos dossiers.

Il vous suffit de contacter Jean-Claude Delubriac :

jc.delubriac@equiliberte.org



Le syndrome métabolique équin

Le syndrome métabolique équin (SME) se caractérise par un dérèglement de la production en insuline et une distribution anormale des graisses.

L'insuline est une hormone sécrétée par le pancréas. En se fixant sur des récepteurs ancrés dans la membrane des cellules, elle permet l'entrée de glucose à l'intérieur de celles-ci. Lors de SME, l'insuline est produite mais n'a pas d'effet sur les récepteurs des cellules. Le glucose s'accumule alors dans la circulation sanguine et lymphatique.

Reconnaître le syndrome métabolique équin

Classiquement, les équidés atteints du SME sont obèses (note d'état corporel > 4-5) ou présentent une répartition anormale des graisses, avec des dépôts graisseux sous la peau, observés en regard du chignon, des épaules, du passage de sangle, de la base de la queue, des salières, du fourreau chez le mâle, de la mamelle chez la jument.

Les chevaux ont tendance à être en surpoids même en cas de gestion correcte de l'alimentation et d'exercice adapté. Certains équidés atteints ont cependant un état corporel correct.

Les chevaux atteints du SME présentent aussi un risque plus élevé de fourbure chronique ou aiguë. Parfois, les symptômes de fourbure sont discrets, mais on peut observer des anneaux de croissance proéminents sur les sabots et une sole convexe, témoins d'une fourbure chronique.

La répartition anormale des graisses et des épisodes répétés de fourbure sont des signes cliniques que l'on peut aussi rencontrer chez le cheval lors de syndrome de Cushing. Attention, un cheval peut être atteint des deux syndromes de manière concomitante : sur un cheval âgé, présentant des signes cliniques compatibles avec l'une ou l'autre de ces maladies, il est important de les rechercher toutes les deux.

Syndrome métabolique équin, obésité et reproduction

Les juments en surpoids, en particulier celles présentant des boiteries ou des épisodes de fourbure associés à une maladie endocrinienne (syndrome de Cushing, syndrome métabolique équin), subissent des contraintes orthopédiques particulièrement difficiles à gérer au cours du dernier trimestre de gestation, alors que la croissance fœtale est maximale.

Les poulains nés de juments en surpoids semblent présenter plus de difficultés à téter en raison du tissu graisseux excédentaire au niveau de la mamelle, qui rend les trayons moins proéminents donc peu accessibles.

L'obésité et le SME contribuent à :

- 🐾 L'allongement de la saison ovulatoire : les juments entrent ainsi plus tardivement en anoestrus saisonnier ;
- 🐾 Une durée entre chaleurs allongée ;
- 🐾 Une baisse de fertilité.

Quels sont les facteurs de risque associés au syndrome métabolique équin ?

Même si les gènes en cause ne sont pas connus, certains équidés présentent une prédisposition génétique au SME. On sait que certaines races sont plus touchées :

toutes les races de poneys, les chevaux de selle, le Pure Race Espagnole, les chevaux miniatures, les Morgan, les Pur-Sang Arabes.

Un cheval atteint du syndrome de Cushing est également plus à risque puisque cette maladie favorise le dérèglement de la production d'insuline.

Un régime trop énergétique par rapport aux besoins de l'animal, riche en glucides, associé à un manque d'exercice sont également des facteurs de risques importants.

Comment diagnostiquer le syndrome métabolique équin ?

Des épisodes de fourbure répétés, associés à un cheval en surpoids, constituent des signes d'appel qui amènent le vétérinaire à proposer un test pour confirmer un diagnostic de syndrome métabolique équin. Les signes cliniques sont parfois moins évidents à détecter et un suivi clinique régulier par le vétérinaire traitant est conseillé, en particulier chez les races prédisposées.

Modifier le régime alimentaire et le mode de détention

De manière générale, les chevaux atteints du SME, du fait d'un trouble du métabolisme du glucose, doivent être alimentés avec un régime pauvre en glucides. Lorsque ces chevaux sont obèses ou présentent des dépôts graisseux régionalisés, il convient aussi de limiter l'apport énergétique.

L'accès à la pâture doit être restreint voire interdit. La proportion de glucides solubles est généralement trop élevée dans l'herbe offerte, notamment au printemps et à l'automne. L'accès à la pâture, même limité pendant quelques heures, n'est pas vraiment une solution, car il incite les animaux restreints au pâturage (notamment les poneys) à ingérer d'énormes quantités d'herbe en un minimum de temps.

Tout aliment concentré à base de céréales, de mélasse, de betterave, riche en glucides solubles, est à proscrire pour les chevaux atteints de SME.

Distribuer du foin fibreux, pauvre en énergie (foin récolté à un stade de maturité de l'herbe avancé).

Si le cheval a un état corporel normal, il est possible d'augmenter les apports en lipides (graisses) pour maintenir le même niveau calorique de la ration (diminution concomitante de l'apport en glucides).

Rétablir une activité physique

L'exercice physique est fortement recommandé pour les chevaux atteints de SME, à moins que des troubles locomoteurs liés à la fourbure soient présents. Quelle que soit son intensité, l'exercice physique permet d'augmenter la dépense énergétique et donc de favoriser la perte de poids.

Cependant, un travail plus intense peut être nécessaire pour améliorer la sensibilité du cheval à l'insuline.

Chez des chevaux au repos depuis longtemps, le travail doit être repris très progressivement.



Mode de détention

Dans l'idéal, les équidés atteints de SME sont logés en groupe, pour éviter l'isolement social :

🐾 À l'intérieur, dans une stabulation (attention cependant à l'ingestion de grandes quantités de paille favorisant les coliques).

🐾 Ou à l'extérieur dans un paddock dénué d'herbe : les structures de type parcours (« paddock paradise » par exemple) sont adaptées à ce type d'équidés.



Traitement médicamenteux

L'administration de lévothyroxine est indiquée si, malgré un régime alimentaire et un exercice physique adapté, le cheval ne maigrit pas, ou pour favoriser l'amaigrissement en cas de fourbure aiguë. Seuls des médicaments à usage humain sont disponibles et ont un coût très important.

L'administration de metformine est préconisée lors d'hyper-insulinémie persistante malgré la mise en place d'un régime alimentaire et d'un exercice adapté. Seuls des médicaments à usage humain sont disponibles.

En cas de syndrome de Cushing associé, une administration journalière de pergolide est conseillée.

Un suivi de l'état corporel du cheval et de son poids, ainsi que des dosages réguliers d'insuline, sont indispensables afin d'évaluer la réponse au traitement et le faire évoluer le cas échéant.

Ce qu'il faut retenir

🐾 L'état corporel d'un équidé doit être surveillé régulièrement tout au long de sa vie. Tout embonpoint doit être géré rapidement afin d'éviter l'installation d'une obésité chronique néfaste pour sa santé.

🐾 Il est conseillé d'écarter la présence d'un SME chez un cheval en embonpoint présentant un épisode de fourbure.

🐾 La prise en charge passe en premier lieu par une diminution de l'apport en glucides et une reprise de l'exercice physique.

Faire maigrir son cheval - 7 clés pour un régime efficace

Par Pauline Doligez et Nelly Genoux

Faire maigrir son cheval est important dans certains cas. Risques de fourbures et d'apparition de certaines maladies ... Le surpoids doit être rapidement pris en charge pour ne pas mettre la santé du cheval en danger. Si certaines races sont prédisposées en raison de leur rusticité, le même protocole s'applique à tous les chevaux et permet d'agir efficacement. Voici quelques règles d'or à respecter.

1. Surveiller l'état corporel de son cheval

La physiologie digestive des équidés est adaptée à un régime pauvre en énergie et riche en fibres. A l'état sauvage, les chevaux broutent de l'herbe par petites quantités tout au long de la journée (15h/jour). En les sédentarisant, la domestication a considérablement influé sur leur comportement alimentaire. Un espace réduit, avec accès à de la nourriture de trop bonne qualité et/ou en quantité ainsi que le manque d'exercice favorisent la prise de poids. Or, le surpoids est très mauvais pour la santé générale du cheval. C'est un facteur de risques pouvant entraîner l'apparition de certaines maladies : fourbure, insulino-résistance, Syndrome Métabolique Equin (SME), maladies cardio-vasculaires, ostéochondroses chez le jeune cheval, coliques, baisse de fertilité...

2. Proscrire les concentrés pour faire maigrir son cheval

Les chevaux gras, surtout ceux à l'entretien ou se dépensant peu, n'ont pas besoin d'énergie. L'apport de compléments énergétiques pour ces catégories d'équidés est donc inutile. Pour les chevaux à besoins plus élevés (croissance/gestation/lactation/sport) ayant de l'embonpoint, un réajustement de l'apport de concentrés est nécessaire.

En revanche, l'apport d'un aliment minéral vitaminé (AMV) et d'une pierre à sel ne doivent pas être négligés, pour rééquilibrer l'éventuel déficit des fourrages.

3. Distribuer des fourrages riches en fibres

Une alimentation à base de fourrages fibreux pauvres en énergie (sucres/amidon) est la clé d'un régime efficace pour faire maigrir son cheval.

Plus le stade de maturité de l'herbe est avancé, plus elle est fibreuse et moins sa valeur nutritive (teneur en sucres/protéines) est élevée.

Privilégiez donc un apport quotidien de foin récoltés tardivement au stade épiaison (mi-juin/juillet) à hauteur de 1,0-1,5% du poids vif du cheval (en kg de matière sèche).

4. Maîtriser l'accès au pâturage

L'objectif est de limiter l'ingestion d'herbe fraîche, notamment au printemps et en automne, périodes où la jeune herbe est très riche. Pour cela, le cheval en surpoids doit être maintenu dans un paddock dénué ou avec peu d'herbe. Plusieurs solutions sont possibles :

🐾 Limitez le pâturage de surfaces au stade feuillu (5-15cm) où l'herbe est trop riche. Déplacez par exemple l'espace alloué au cheval avec un fil, en offrant une surface d'herbe fraîche réduite chaque jour.

🐾 Faites pâturer des surfaces à un stade végétatif avancé (herbe plus fibreuse, donc moins riche).

🐾 Faites pâturer des surfaces surpâturées.

🐾 Faites passer les chevaux en surpoids derrière des chevaux à besoins plus élevés ou d'autres animaux. Le cheval sera alors obligé de "gratter" les refus, herbes hautes à un stade végétatif avancé, riches en cellulose et pauvres en sucres/protéines.

5. Ralentir l'ingestion

Utilisez des équipements comme les slowfeeders, filets à foin, muselières... et fractionnez la distribution des fourrages dans la journée pour favoriser la mastication, l'insalivation et donc une bonne digestion.

6. Faire caramel.cartoons

faire de

l'exercice

Le cheval obèse peine à l'exercice car il manque de condition physique, pas d'énergie ! Il a donc besoin d'une activité physique, certes modérée et adaptée, mais régulière pour retrouver sa forme.

Les erreurs classiques à éviter :

🐾 Ne distribuez pas de concentrés à un cheval obèse, même après une séance d'exercice.

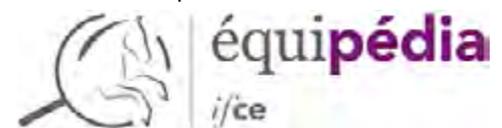
🐾 Ne donnez pas d'avoine à un cheval obèse, sous prétexte qu'il est mou au travail.

🐾 Ne donnez pas de friandises sucrées (bonbons, carrés de sucre...). Préférez les pommes et les carottes, dont le taux de sucre est limité par rapport à la proportion d'eau.

7. S'adapter aux saisons

Au printemps et à l'automne, faites attention à la richesse de l'herbe et aux quantités offertes.

Aborder l'hiver comme le cheval le ferait dans la nature, c'est-à-dire sans couverture. Le froid lui fera naturellement brûler des graisses, donc maigrir. Pensez à limiter/retarder la complémentation en foin au



début de l'hiver.

NOS PARTENAIRES NOUS FONT CONFIANCE



Vente de VOITURES d'attelage et de HARNAIS
Dressage et commerce de CHEVAUX
Cours d'attelage et passage de galops
SAV dans notre atelier et réparation toute marque



EARL POUVREAU
La Borne Seize
Les Mimosas
44830 BOUAYE

attelage.pouvreau@wanadoo.fr
Tel : 02 51 70 80 77
Fax : 02 51 70 80 76
www.pouvreau.fr

